

DOCUMENT
À CONSERVER

DOCUMENT
À CONSERVER

DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS

LES R!SQUES MAJEURS AMIENS

Ville d'Amiens +
03 22 97 40 40
www.amiens.fr

© Conception : Direction de la Communication - Amiens Métropole - 2020

DICRIM



sommaire

- 03 ÉDITO
- 04 QU'EST CE Q'UN RISQUE MAJEUR ?
- 04 QUI FAIT QUOI ?
- 05 LE RÔLE DU CITOYEN
- 06 LES INONDATIONS
- 08 LES MOUVEMENTS DE TERRAIN
- 10 LES PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES
- 12 LES TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES
- 14 LES INSTALLATIONS INDUSTRIELLES
- 16 LES CENTRALES NUCLÉAIRES
- 18 LES ATTENTATS TERRORISTES
- 19 LES RISQUES SANITAIRES
- 20 CARTE DES RISQUES
- 22 LES NUMÉROS ET SITES UTILES
- 23 L'ALERTE DE LA POPULATION

Chaque année, l'actualité plus ou moins proche nous rappelle que la survenance de risques majeurs peut affecter durablement nos vies. La résilience qui est notre capacité à faire face à ces perturbations majeures, passe par une meilleure connaissance des risques auxquels nous sommes exposés et des comportements réflexes à adopter en cas de catastrophe. C'est là l'ambition de cette brochure : vous donner à tous les moyens d'augmenter votre propre résilience en améliorant votre connaissance des phénomènes et des réactions à adopter.

Les services de secours et de l'Etat ainsi que votre municipalité se préparent chacun à leur niveau pour faire face à une inondation, une tempête ou un accident dans une entreprise à risque. Chaque amiénois a également un rôle important à jouer pour sa propre sécurité. Que faire si vous entendez une sirène ? Comment se comporter sur les réseaux sociaux en cas d'alerte ? Pourquoi se précipiter à l'école pour récupérer ses enfants peut-il s'avérer contre-productif, voire dangereux ? Autant de questions primordiales auxquelles vous trouverez les réponses dans ce guide.

C'est en ce sens qu'il nous a paru essentiel de vous fournir quelques éléments de réponse de façon simple et pédagogique à travers ce livret.

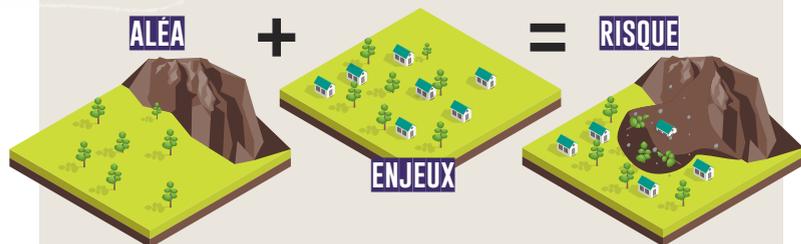
Brigitte Fouré
Maire d'Amiens

Hubert de Jenlis
Adjoint au maire, délégué à la
Tranquillité de la Ville, Libertés
publiques et Préventions

QU'EST-CE QU'UN

RISQUE MAJEUR ?

Le risque majeur est la confrontation d'un événement potentiellement dangereux, appelé aléa, et d'enjeux importants (humains, économiques ou environnementaux).



QUI FAIT QUOI EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES

A CHACUN SON PLAN

Préfecture → ORSEC (Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile)

Commune → PCS (Plan Communal de Sauvegarde)

Etablissements scolaires → PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté)

Citoyen → PFMS (Plan Familial de Mise en Sûreté)

Entreprises Seveso → POI (Plan d'Opération Interne)

Hôpitaux → Plan Blanc

Pompiers → ORSEC et Plans d'établissements répertoriés



QUI FAIT QUOI ?

LE RÔLE DU CITOYEN



DÈS AUJOURD'HUI

- **Je m'informe** pour savoir comment réagir en cas d'accident majeur : DICRIM, amiens.fr, risques.gouv.fr
- **Je me forme** aux gestes de premiers secours
- **Je prépare un plan** d'urgence pour ma famille (PFMS, voir amiens.fr), et constitue un kit de secours
- **Je m'inscris** sur l'automate d'appel de la ville d'Amiens pour être alerté en cas de problème (amiens.fr)

EN CAS D'ALERTE

- **Je relaye l'alerte** aux services de secours si je suis premier témoin
- **Je sais comment me confiner**
- **Je m'informe** sur l'évolution de la situation et respecte les consignes données par les autorités (réseaux sociaux, France Bleu Picardie)
- **Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école.** Ils sont mis en sécurité par l'équipe éducative
- **Je ne téléphone qu'en cas de véritable urgence** pour ne pas saturer les lignes téléphoniques
- **Sur les réseaux sociaux**
 - Je suis les comptes officiels    Préfecture de la Somme, Amiens Métropole, France Bleu Picardie
 - Je ne relaye pas d'information non confirmée
 - J'utilise le #MSGU (Médias Sociaux en Gestion de l'Urgence) pour signaler des informations pouvant intéresser les secours

LES INONDATIONS



À Amiens, les inondations de la Somme et de ses affluents sont dues à des remontées de la nappe phréatique consécutives à plusieurs mois, voire plusieurs années, de fortes pluies. La montée des eaux est lente, ce qui laisse généralement le temps aux riverains de s'organiser. Des inondations soudaines, plus localisées, dues au ruissellement peuvent également avoir lieu lors de forts épisodes orageux.



LES MESURES DE PRÉVENTION

→ Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)

Élaboré par les services de l'Etat sur l'ensemble du bassin versant de la Somme, ce plan a pour vocation de définir des mesures de maîtrise de l'urbanisation (limitation, voire interdiction de construire) en fonction de zones d'aléa. Il est annexé au Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Vous pouvez le consulter sur le site web de la DDTM de la Somme : <http://www.somme.developpementdurable.gouv.fr>

LA SURVEILLANCE ET L'ALERTE

→ Le Service de Prévision des Crues

Le « SPC Artois-Picardie » est chargé de surveiller la montée des eaux des rivières dans la partie nord de la France. Il édite en permanence des cartes de surveillance, adoptant un code couleur en fonction du risque de débordement.

Retrouvez ces cartes en temps réel sur : www.vigicrues.gouv.fr

→ Travaux d'aménagement

Suite aux inondations de 2001, une première série de travaux de 30 millions d'euros a permis de faciliter les écoulements et réduire les hauteurs d'eau en cas d'inondation. Une deuxième salve de travaux et de mesures pour lutter contre les effets des inondations est également en cours de réalisation (2015-2020).



5 repères de crues ont été installés à Amiens. Ils indiquent le niveau d'eau atteint lors des inondations de 2001.

Le but est d'entretenir la mémoire de manière à ne pas se laisser surprendre une nouvelle fois. (Cf. carte p20)



CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE...

EN 2001, LES INONDATIONS DE LA SOMME ONT OCCASIONNÉ :

- 1417 MAISONS INONDÉES
- 1100 PERSONNES ÉVACUÉES
- 150 M€ DE DÉGATS MATÉRIELS

DÈS AUJOURD'HUI

- > Informez-vous à la mairie de la situation de votre habitation au regard du risque inondation.
- > Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeur, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants.

A L'ANNONCE DE L'ARRIVÉE DE L'EAU

- > Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations... pouvant être atteints par l'eau.
- > Constituez un petit stock d'urgence (Bouteilles d'eau, vivres non périssables, lampe de poche, etc. voir PFMS sur amiens.fr)

- > Surélevez vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.
- > Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.

LORSQUE L'EAU EST ARRIVÉE

- > Coupez l'électricité, le gaz et l'eau.
- > Montez dans les étages avec votre kit d'urgence. N'oubliez pas vos médicaments et votre téléphone portable. **Dans tous les cas, ne vous engagez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée. N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre.**

APRÈS LA CRUE

- > Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir reçu l'autorisation.
- > Aérez, désinfectez et, dans la mesure du possible, chauffez votre habitation.
- > Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.
- > Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.
- > Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurances pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.
- > Contactez la mairie en vue d'une déclaration de catastrophe naturelle.

LES BONS RÉFLEXES !



Coupez l'électricité et le gaz



Fermez la porte et les fenêtres



Montez dans les étages



Écoutez la radio sur 100.2 FM France-Bleu Picardie



Ne prenez pas votre véhicule

LES MOUVEMENTS DE TERRAIN



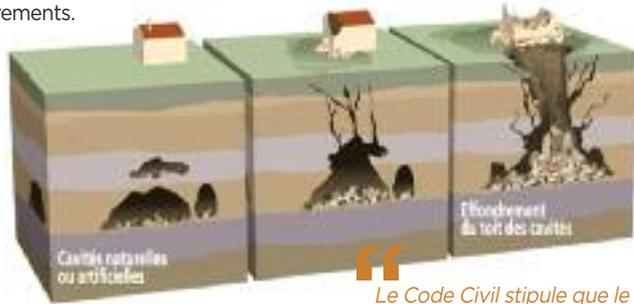
PHÉNOMÈNES DANGEREUX

→ Les affaissements et effondrements

Ils sont liés à la présence de cavités souterraines dont le toit se dégrade progressivement jusqu'à céder. A Amiens, il existe environ 50 000 m² de carrières souterraines. Sur tout l'hypercentre de la ville, ce sont des anciennes caves datant du moyen âge qui peuvent provoquer des effondrements.

→ Les éboulements et chutes de pierres

Ils sont liés à la présence de falaises et talus remarquables. Nous dénombrons 1600 mètres linéaires de falaises sur la commune d'Amiens.



Le Code Civil stipule que le propriétaire d'un terrain est aussi propriétaire de son sous-sol. Il en est donc responsable.

LA GESTION DU RISQUE

→ Etudes géophysiques

Si le service Gestion des risques de la Mairie possède désormais une bonne connaissance des principales cavités sur Amiens, elle est encore loin d'être exhaustive. Des études géophysiques de reconnaissance du sous-sol sont donc régulièrement entreprises afin de compléter les informations connues et repérer les situations à risque.

→ Travaux de comblement

Sous le domaine public, la Mairie procède parfois au comblement total ou partiel de la carrière. Ainsi depuis 2008, ce sont presque 2 millions d'euros qui ont été investis dans des travaux de comblement.

→ Surveillance

Les zones présentant un risque d'effondrement sont régulièrement contrôlées afin de surveiller l'altération des bancs de toit des cavités. Si un risque important d'effondrement se présente, la Mairie d'Amiens prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des personnes.



CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE...

EFFONDREMENT D'UNE ANCIENNE CAVE GOTHIQUE DU MOYEN ÂGE PLACE LÉON DEBOUVERIE LE 12 AOÛT 2019

DÈS AUJOURD'HUI

- > Informez-vous à la Mairie sur l'existence des zones à risques (service Gestion des risques au 03 22 22 23 45.
- > Elaguez les arbres situés à flanc de falaise pour leur donner moins de prise au vent.
- > Signalez tout problème lié à l'instabilité du sol au service gestion des risques de la Mairie d'Amiens.

AU MOMENT DU MOUVEMENT DE TERRAIN

- > Evacuez immédiatement les bâtiments endommagés.
- > Appelez les services de secours (18 ou 112 sur mobile).
- > Coupez l'électricité, le gaz et l'eau.
- > Eloignez-vous de la zone.
- > N'entrez pas dans les bâtiments proches.

APRÈS LE MOUVEMENT DE TERRAIN

- > N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.
- > Ne rétablissez le courant, le gaz et l'eau que si les installations n'ont subi aucun dégât.
- > Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurances pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.
- > Contactez la mairie en vue d'une déclaration de catastrophe naturelle.

LES BONS RÉFLEXES !



Coupez l'électricité et le gaz



Evacuez les bâtiments endommagés



Eloignez-vous immédiatement



N'entrez pas dans les bâtiments

LES PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES



LES VENTS VIOLENTS

Les grandes dépressions hivernales engendrent régulièrement des vents violents qui balayent l'ensemble du territoire. Les dangers pour la population sont variés : impacts par des objets divers projetés par le vent, chutes d'arbres, inondations, glissements de terrains ou accidents de voitures. L'imprudence est dans de nombreux cas à l'origine des décès ou des blessures à déplorer.

→ Les conséquences économiques et environnementales

Les coûts directs résultant des dommages aux infrastructures et bâtiments peuvent s'avérer importants. Par ailleurs, les réseaux d'eau, d'électricité et de téléphone subissent, à chaque tempête, des dommages à l'origine de perturbations de l'activité économique. D'un point de vue environnemental, les forêts sont particulièrement vulnérables aux vents violents et subissent de lourds dégâts lors de tempêtes.

LA CANICULE



L'état de canicule est décrété dans le département si les températures diurnes et nocturnes ne redescendent pas sous un certain seuil pendant 3 jours consécutifs. Il est alors important de prendre soin des personnes de son entourage qui sont fragiles ou isolées. Celles-ci peuvent également contacter gratuitement le service « écoute » sénior pour demander de l'aide.

N° Vert 0800 60 50 00

LA NEIGE ET LE VERGLAS

→ Plan de viabilité hivernale

En cas de fortes chutes de neige ou de verglas, la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole met en oeuvre son plan de viabilité hivernale. Ce plan permet de déployer des moyens importants afin de rendre les chaussées praticables le plus rapidement possible.



Un arrêté municipal impose aux riverains de déneiger le trottoir situé devant leur domicile. En cas d'accident devant chez vous, votre responsabilité pourrait être engagée si ce n'est pas fait.



LA VIGILANCE

Depuis 2001, Météo France a développé un système de vigilance basé sur un code

couleur (vert, jaune, orange, rouge) proportionnel au risque prévu. En cas d'alerte, des bulletins de suivis nationaux et régionaux sont élaborés et actualisés fréquemment. Retrouvez les en temps réel sur le site : www.meteo.fr



CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE...

CENTRE-VILLE D'AMIENS
SOUS LA NEIGE EN FÉVRIER 2009

A L'APPROCHE DU PHÉNOMÈNE

- > Tenez-vous informé de l'approche du phénomène et de l'évolution de la situation.
- > Faites des provisions d'eau et de nourriture pour quelques jours.
- > Anticipez les coupures d'électricité (bougies, chauffage, piles pour radio).
- > Mettez à l'abri ou attachez les objets susceptibles d'être emportés par le vent.

PENDANT LE PHÉNOMÈNE

- > Évitez de sortir. Remettez à plus tard tout déplacement qui n'est pas absolument indispensable.
- > Ne prenez pas votre véhicule.
- > Appelez les pompiers (18 ou 112 sur votre mobile) en cas d'urgence.
- > Ne vous abritez pas sous les arbres.
- > Suivez l'évolution du phénomène : radio, TV, Internet.

APRÈS LE PHÉNOMÈNE

- > Faites couper les arbres et branches qui menacent de tomber.
- > Ne vous approchez pas des fils électriques ou téléphoniques endommagés.
- > Faites l'inventaire des dommages et contactez votre compagnie d'assurances.
- > Prenez contact avec la Mairie en vue d'une déclaration de catastrophe naturelle.
- > Déneigez le trottoir devant chez vous.

LES BONS RÉFLEXES !



Ne prenez pas votre véhicule



Déneigez le trottoir devant votre domicile



Évitez de sortir



Fermez portes et volets



Ne montez pas sur un toit



Ne stationnez pas sous les lignes électriques

LES TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES



Les dangers proviennent de l'explosion ou de l'incendie d'un véhicule mais également de la dispersion dans l'atmosphère, le sol ou l'eau de substances dangereuses (toxiques, corrosives, radioactives, etc.) qu'il transporte.

LE RISQUE À AMIENS

→ Canalisations

L'oléoduc de défense commune «TRAPIL» situé à l'ouest de la commune, transporte des hydrocarbures sous pression. Des canalisations de transport de gaz (gros diamètre, forte pression) longent également le territoire communal au nord et au sud (Cf. carte p20).

→ Voies ferroviaires



La voie ferrée Longueau-St Roch-zone industrielle est utilisée pour le transport des matières dangereuses. Des convois d'ammoniac liquéfié (toxique) alimentent notamment régulièrement les entreprises de la zone industrielle.

Deux passages à niveaux sont dangereux à Amiens : rues Robert Lecoq et fontaine Bertricur.



« Amiens, le centre ville est interdit à la circulation des poids-lourds de plus de 7,5 t. (sauf desserte locale). Le risque de transports de matières dangereuses sur route est donc principalement circonscrit à la rocade ainsi qu'aux voies d'accès à l'espace industriel nord. »

LES MESURES DE PRÉVENTION

→ Des règles de circulation

Le transit routier dans l'agglomération amiénoise est interdit aux véhicules transportant des matières dangereuses. Seules sont autorisées les dessertes locales, afin de permettre l'approvisionnement des entreprises, stations service et autres cuves de fioul chez les particuliers.

→ Des contrôles réguliers

Un contrôle technique drastique des véhicules est imposé à tout transporteur de marchandises dangereuses. Les services de l'Etat s'assurent du respect des prescriptions dans ce domaine.

→ La formation des chauffeurs

Ils reçoivent une formation spéciale leur permettant de prendre les précautions nécessaires et d'avoir les bons réflexes en cas d'accident.



« La réglementation impose que le chargement soit identifié par des plaques oranges réfléchissantes, affichant les codes « danger » et « matière ».



CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE...

INCENDIE D'UN CAMION CITERNE.
SUITE A UN ACCIDENT

SI VOUS ENTENDEZ LA SIRÈNE :

- > Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures, bouchez les entrées d'air et arrêtez la ventilation et la climatisation.
- > Eloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez ni flamme, ni étincelle.
- > Ecoutez la radio (France Bleu Picardie : 100.2 FM).
- > N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un plan particulier de mise en sûreté (PPMS) qui prévoit la prise en charge des enfants.

- > N'utilisez votre téléphone qu'en cas d'urgence afin de ne pas saturer les réseaux.

- > En cas d'incendie ou de fuite de polluant, quittez la zone de l'accident. Eloignez vous d'au moins 300 m.

SI VOUS ÊTES TÉMOIN DE L'ACCIDENT :

- > Donnez l'alerte aux pompiers : 18 ou 112 sur votre portable en précisant le lieu exact, la présence éventuelle de victimes et si possible le code "danger" du véhicule.
- > Si des victimes sont à déplorer, ne les déplacez pas, sauf en cas d'urgence vitale.

APRÈS L'ACCIDENT

- > En cas d'irritation, lavez-vous et si possible, changez de vêtements.
- > Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

LES BONS RÉFLEXES !



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les arrivées d'air



Ecoutez la radio 100.2 FM France Bleu Picardie



Ne téléphonez pas



Ni flammes ni cigarette



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

LES INSTALLATIONS INDUSTRIELLES



PHÉNOMÈNES DANGEREUX

→ Incendie

Il provoque un rayonnement thermique dangereux (brûlures). Les fumées dégagées par l'incendie peuvent également s'avérer toxiques. Un incendie peut être à l'origine d'une explosion ou d'une fuite.

→ Explosion

Elle provoque une onde de surpression, qui peut briser des vitres et endommager les tympans. L'explosion peut aussi être à l'origine de projections d'objets plus ou moins gros (effet missile).

→ Fuite

Elle peut provoquer la formation d'un nuage toxique susceptible d'affecter une zone importante en fonction des conditions météorologiques et de la nature du produit.

LE RISQUE À AMIENS



Six établissements industriels à risques, dits « SEVESO seuil haut », sont implantés sur l'espace industriel nord. L'entreprise présentant le risque le plus important pour la population est l'usine « Ajinomoto-Eurolysine » qui stocke et utilise une quantité importante d'ammoniac. En cas d'accident, un nuage toxique d'ammoniac pourrait se former et se propager avec les vents.

LES MESURES DE PRÉVENTION

→ Réduction des risques à la source

L'exploitant d'une installation dangereuse a l'obligation d'utiliser les meilleures techniques pour concevoir, construire et exploiter en réduisant au maximum les risques d'accident.

→ Maîtrise de l'urbanisation : PPRT

Le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de l'espace industriel nord, élaboré par les services de l'Etat, a pour vocation de définir des zones dans lesquelles des mesures urbanistiques ou foncières (délaissement, expropriation, interdiction ou limitation au droit de construire), sont prises en fonction de l'exposition au risque industriel.

→ Plans de secours

L'exploitant, les pompiers, la Préfecture et la Mairie ont, chacun à leur niveau, élaboré un plan de secours pour faire face à un accident industriel majeur. Si les conséquences de l'événement sortent de l'enceinte du site industriel, c'est le préfet qui dirige les opérations de secours.

→ L'information de la population

Les exploitants ont l'obligation légale d'informer les populations riveraines de l'existence d'un risque. Cette information précise la nature des risques, les modalités de la transmission d'une alerte ainsi que les consignes de comportement attendu.



CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE...

INTERVENTION DES POMPIERS SUR UN INCENDIE À L'ORIGINE D'UNE EXPLOSION

DÈS AUJOURD'HUI

> Apprenez à reconnaître le signal d'alerte diffusé par la sirène et les consignes de mise à l'abri énoncées dans cette fiche.

SI VOUS ENTENDEZ LA SIRÈNE :

- > Arrêtez toute activité et rejoignez le bâtiment le plus proche.
- > Fermez toutes les ouvertures, bouches les entrées d'air et arrêtez la ventilation et la climatisation.
- > Écoutez la radio (France Bleu Picardie : 100.2 FM).

- > Éloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez ni flamme, ni étincelle.
- > N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un plan particulier de mise en sûreté (PPMS), qui prévoit la prise en charge des enfants.
- > Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.
- > N'utilisez votre téléphone qu'en cas d'urgence afin de ne pas saturer les réseaux.

APRÈS L'ACCIDENT

- > Après vous être assuré qu'il n'y a plus de danger, aérez le local dans lequel vous avez trouvé refuge.

LES BONS RÉFLEXES !



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les arrivées d'air



Écoutez la radio 100.2 FM France Bleu Picardie



Ne téléphonez pas



Ni flammes ni cigarette



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

LES CENTRALES NUCLEAIRES



PHENOMENES DANGEREUX

→ Irradiation

Elle est due au rayonnement direct d'une source radioactive. Ce risque est présent à proximité immédiate de la source radioactive.

→ Contamination

Elle est due à la dispersion de poussières radioactives dans l'atmosphère (nuage radioactif), dans l'eau ou dans le sol.

Les effets de la radioactivité

Ils sont variés et dépendent de la dose absorbée et du type d'exposition.

LES MESURES DE PREVENTION

→ Réduction du risque à la source

L'industrie du nucléaire a basé sa sécurité sur le concept de défense en profondeur. Dès la conception des systèmes, les barrières mises en place sont nombreuses et redondantes.

→ Plans de secours

De la même manière que pour le risque industriel, les exploitants, les pompiers, la Préfecture et la Mairie d'Amiens ont élaboré des plans permettant de réagir rapidement en cas de problème.

En cas d'accident nucléaire majeur, c'est le Premier ministre qui dirigerait les opérations de secours.

→ **En cas d'accident nucléaire** avec rejet de particules radioactives dans l'atmosphère, il est prévu la distribution de comprimés d'iode à l'ensemble de la population. Cet iode permet de saturer la thyroïde et d'empêcher l'iode radioactif de s'y fixer. Les comprimés seraient distribués sous la responsabilité des maires.



Les 2 centrales nucléaires les plus proches d'Amiens sont situées en Seine Maritime :

- Paluel, 80 km à l'ouest
- Penly, 120 km à l'ouest

Si un accident majeur se produisait au sein de l'une de ces centrales, il est possible qu'un nuage radioactif survole Amiens, situé sous les vents dominants.



CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE...

DÈS AUJOURD'HUI

> Apprenez à reconnaître le signal d'alerte diffusé par les sirènes.

SI VOUS ENTENDEZ LA SIRÈNE :

- > Arrêtez toute activité et rejoignez dans le bâtiment le plus proche.
- > Fermez toutes les ouvertures, bouchez les entrées d'air et arrêtez la ventilation et la climatisation.
- > Écoutez la radio (France Bleu Picardie : 100.2 FM).

- > Éloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez ni flamme, ni étincelle.
- > N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un plan particulier de mise en sûreté (PPMS), qui prévoit la prise en charge des enfants.
- > Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.
- > N'utilisez votre téléphone qu'en cas d'urgence afin de ne pas saturer les réseaux.

APRÈS L'ACCIDENT

- > Respectez les consignes données par les autorités via les médias.
- > Ne consommez pas l'eau du robinet ni les produits de votre jardin, sans l'approbation des autorités, car des particules radioactives peuvent s'y déposer.

LES BONS RÉFLEXES !



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les arrivées d'air



Écoutez la radio 100.2 FM France Bleu Picardie



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

LES ATTENTATS TERRORISTES



VIGIPIRATE



Depuis 2015, le risque attentat est malheureusement présent partout sur le territoire français. **Le plan vigipirate** national est activé à son niveau le plus haut. S'il est difficile de prévoir à l'avance les modes opératoires des terroristes, qui ne cessent de changer, certaines précautions sont prises pour garantir la sécurité du public, notamment lors des manifestations rassemblant beaucoup de monde (installation de blocs béton empêchant les véhicules béliers de foncer dans la foule, foulées des sacs à l'entrée...).

Les plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) des établissements scolaires prennent maintenant en compte le risque attentat/intrusion à travers la posture se cacher/se barricader. Des exercices sont également réalisés en ce sens.

La ville d'Amiens a financé l'installation d'un système d'alerte dans toutes les écoles communales. Celui-ci permet de diffuser rapidement l'alerte sur tout le site et de prévenir automatiquement les autorités en cas de déclenchement.



Ce projet d'un million d'euros, est mis en œuvre sur la période 2019-2022

Ce système permet également de faire remonter l'alerte automatiquement à la police municipale.

LES BONS RÉFLEXES !



Trouvez un refuge



Fermez ou bloquez la porte



Protégez vous derrière un mur solide



Éteignez la lumière, fermez les rideaux



Coupez les sonneries de téléphone et gardez le silence



Si possible, contactez le 17

LES RISQUES SANITAIRES



Comme l'a montré l'épisode de coronavirus de 2020, le risque qu'une pandémie se développe à l'échelle mondiale ne doit pas être sous-estimé. Des nouveaux virus peuvent apparaître ou muter et se transmettre de l'animal à l'homme. Les autorités sanitaires nationales et régionales surveillent en permanence les données épidémiologiques afin de détecter une potentielle épidémie le plus tôt possible. Lorsqu'un nouveau virus apparaît, sa dangerosité est fonction de sa vitesse de propagation et des conséquences qu'il peut avoir sur la santé de la population. Il faut en général plusieurs mois, voire plusieurs années afin de mettre au point un vaccin efficace.

Les épidémies peuvent être combattues en respectant des gestes « barrières » simple à mettre en œuvre et qui permettent de freiner la propagation du virus. En dernier recours, un confinement de la population peut être décidé lorsque le développement de l'épidémie devient hors de contrôle.

LES BONS RÉFLEXES !



Lavez-vous souvent les mains



Toussez dans son coude



Utilisez des mouchoirs à usage unique



Limitez les poignées de mains et les embrassades



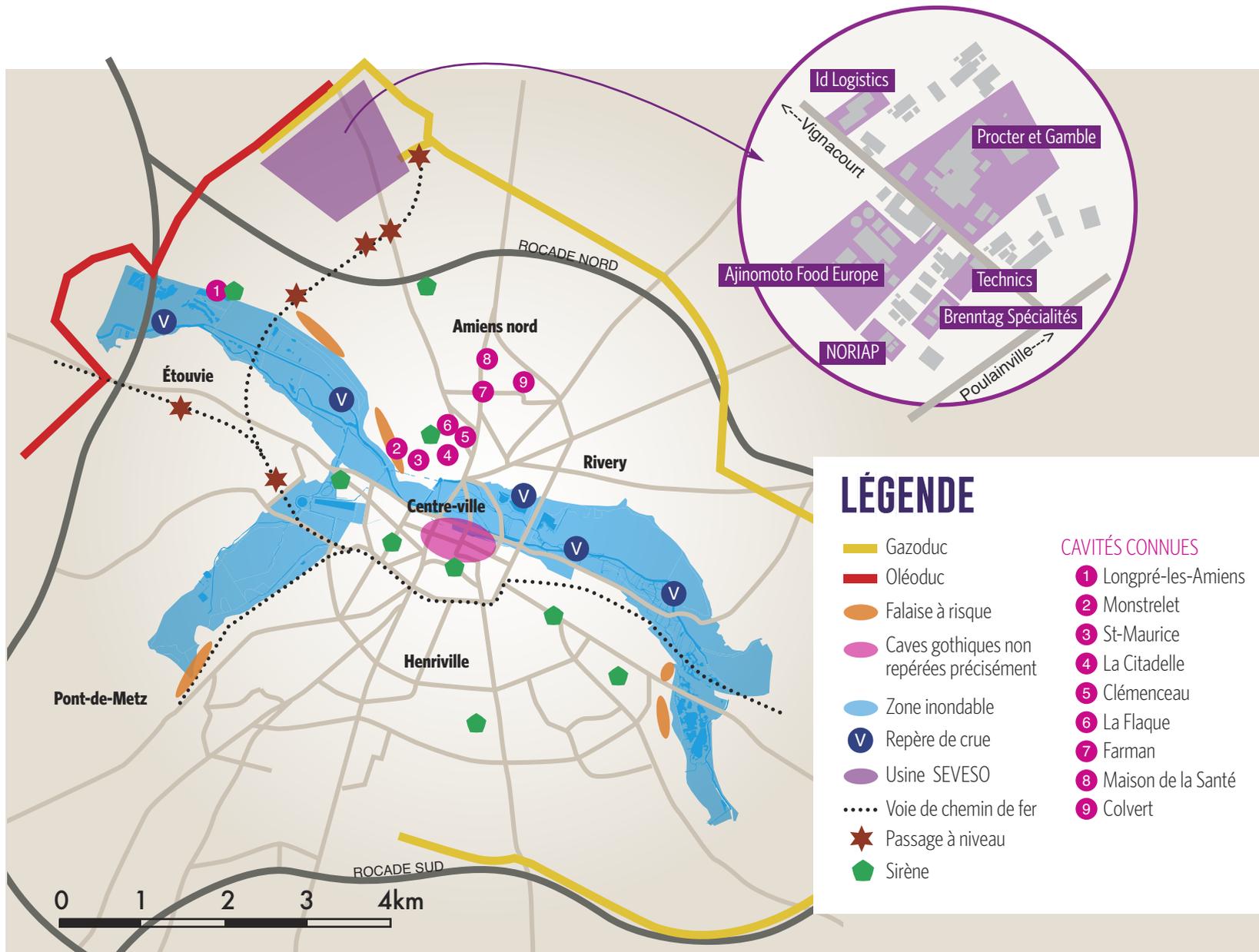
Limitez vos contacts avec les personnes fragiles



Portez un masque

Amiens

CARTE DES RISQUES



LÉGENDE

- Gazoduc
- Oléoduc
- Falaise à risque
- Caves gothiques non repérées précisément
- Zone inondable
- V Repère de crue
- Usine SEVESO
- Voie de chemin de fer
- ★ Passage à niveau
- Sirène

CAVITÉS CONNUES

- 1 Longpré-les-Amiens
- 2 Monstrelet
- 3 St-Maurice
- 4 La Citadelle
- 5 Clémenceau
- 6 La Flaque
- 7 Farman
- 8 Maison de la Santé
- 9 Colvert

LES NUMÉROS UTILES



POMPIERS (URGENCE).....	18 (PORTABLE 112)
POLICE (URGENCE).....	17
SAMU (URGENCE).....	15
POLICE MUNICIPALE.....	03 22 22 25 50
MAIRIE D'AMIENS.....	03 22 97 40 40
SERVICE GESTION DES RISQUES.....	03 22 22 23 45
N° VERT ÉCOUTE SENIOR.....	0800 60 50 00
PRÉFECTURE DE LA SOMME.....	03 22 97 80 80

LES SITES UTILES



PRÉFECTURE DE LA SOMME
www.somme.gouv.fr

facebook.com/prefecturesomme twitter.com/Prefet80

FRANCE BLEUE PICARDIE
www.francebleu.fr/picardie

facebook.com/RFfrancebleupicardie twitter.com/fbleupicardie

MÉTÉO FRANCE
www.meteo.fr / 08 92 68 02 80

SERVICE DE PRÉVENTION DES CRUES
www.vigicrues.gouv.fr

AMEVA
www.ameva.fr / 03 22 33 09 97

PPRI DE LA VALLÉE DE LA SOMME
www.somme.developpement-durable.gouv.fr

PPRT ESPACE INDUSTRIEL NORD D'AMIENS
www.picardie.developpement-durable.gouv.fr

SITE INTERMINISTÉRIEL SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS
www.risques.gouv.fr

AMIENS ET AMIENS MÉTROPOLE
www.amiens.fr



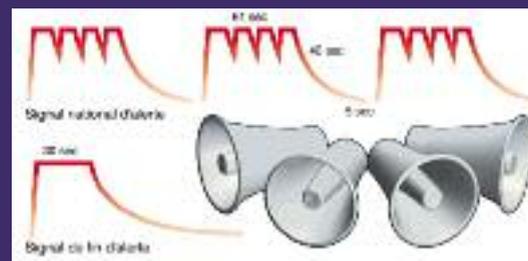
AmiensMetropoleOfficiel

L'ALERTE DE LA POPULATION



LES SIRÈNES D'ALERTE

Testées lors d'un essai le premier mercredi de chaque mois à 11h45, elles émettent le signal national d'alerte en cas de risque de nuage toxique. Le réflexe doit être alors le confinement immédiat de la population : Rentrer dans un bâtiment, fermer portes et fenêtres et empêcher l'air extérieur de rentrer (couper la ventilation le cas échéant, scotcher le pourtour des fenêtres qui laissent passer de l'air), et se tenir au courant de l'évolution de la situation (réseaux sociaux, radio, TV). Il en existe 9 opérationnelles à Amiens.



L'AUTOMATE D'APPEL



La ville d'Amiens s'est dotée d'un outil permettant de transmettre l'alerte à la population sous la forme d'un message téléphonique pré enregistré ou personnalisé au dernier moment. L'ensemble des amiénois présents dans l'annuaire public (les pages blanches) sont automatiquement inclus dans la base donnée (environ 35'000 numéros de téléphone). Ceux qui n'apparaissent pas dans l'annuaire public (portables, box, etc.) doivent venir s'inscrire volontairement via le formulaire présent sur le site :

amiens.fr/Vivre-a-Amiens/Securite-Prevention/Les-Risques-Majeurs